



Pourquoi est-ce que je reçois une Réponse à l'évaluation de la famille (Réponse d'évaluation de la famille) ?

- Le Department of Children, Youth & Families (Ministère de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles, DCYF) a reçu un rapport faisant état de préoccupations concernant la sécurité de votre enfant.
- Le rapport correspond à la définition légale de la maltraitance et de la négligence des enfants dans l'État de Washington (RCW 26.44.020).
- Le rapport n'indiquait pas que votre enfant était dans un état de danger immédiat.
- Le DCYF demande votre collaboration dans l'intérêt de la sécurité de vos enfants.



Qui puis-je contacter pour des informations concernant mon dossier ?

Si vous avez une plainte ou une inquiétude concernant le traitement de votre dossier, vous pouvez contacter le superviseur de votre assistant social du FAR.

Si votre problème n'est toujours pas résolu, contactez l'administrateur de votre localité.

Vous pouvez à tout moment appeler l' Office of Constituent Relations (Bureau des relations interinstitutionnelles) au 1-800-723-4831 pour obtenir de l'aide.

-ou-

Vous pouvez appeler le Office of Family & Children's Ombuds (Bureau du médiateur pour la famille et les enfants)* au 1-800-571-7321.

**Cette agence est distincte du DCYF. Elle enquête sur les préoccupations concernant le DCYF.*

Si vous souhaitez obtenir des copies de ce document dans un autre format ou une autre langue, veuillez contacter DCYF Constituent Relations (Service des relations avec les électeurs du DCYF) au (1-800-723-4831 | 360-902-8060, ConstRelations@dcyf.wa.gov).

DCYF PUBLICATION CWP_0023 | DSHS 22-1534 FR (07-2021) French

Family Assessment Response (Réponse à l'évaluation de la famille, FAR)

Un parcours CPS pour renforcer et soutenir les familles



Washington State Department of
CHILDREN, YOUTH & FAMILIES



Qu'est-ce que le Family Assessment Response (Réponse à l'évaluation de la famille, FAR) ?

Le FAR est une façon différente pour les services de protection de l'enfance de l'État de Washington de répondre à certains signalements de maltraitance et de négligence à l'égard des enfants. Avant le FAR, le CPS répondait aux signalements de maltraitance et de négligence par une enquête.

LE FAR TRAVAILLE AVEC LES FAMILLES POUR :

- Leur apporter du soutien en cas de crise sans que les parents soient responsables de maltraitance ou de négligence à l'égard des enfants.
- Les aider à s'intégrer dans leur communauté.

LES ENQUÊTEURS ET LES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU FAR TRAVAILLENT EN SYNERGIE :

- Avec les familles pour assurer la sécurité des enfants.
- Pour identifier les besoins des familles.
- Pour optimiser l'utilisation des forces et des ressources des parents et de la communauté.
- Pour trouver des services pour atténuer les situations stressantes qui empêchent de se concentrer sur les besoins des enfants.

ENQUÊTES :

- Déterminer s'il y a eu maltraitance ou négligence à l'égard d'un enfant.
- Identifier la personne responsable de la maltraitance ou de la négligence présumée. Une conclusion sur l'existence de la maltraitance ou de la négligence. Cette information est conservée dans les dossiers du DCYF et peut avoir une incidence sur l'emploi futur auprès d'enfants ou d'adultes vulnérables.

Comment fonctionne le Réponse à l'évaluation de la famille ?

Lorsque le DCYF reçoit un rapport concernant votre famille, un assistant social du FAR vous rencontre pour discuter de la sécurité de vos enfants.

L'assistant social déterminera avec vous si vous avez besoin de services ou de soutien pour réduire le risque de futurs abus et négligences envers les enfants. Votre assistant social aidera votre famille à surmonter les difficultés.

La plupart des dossiers de FAR sont clôturés dans les 45 jours. Toutefois, vous et l'assistant social du FAR pouvez choisir de maintenir votre dossier ouvert pendant 120 jours, s'il faut poursuivre les services qui soutiennent le bon travail que vous avez commencé.

VOUS AVEZ LE CHOIX :

- Vous pouvez choisir le FAR -ou-
- Vous pouvez opter pour une enquête traditionnelle de la CPS

Si vous n'êtes pas d'accord avec votre assistant social du FAR sur les services dont votre famille a besoin, vous pouvez demander une entrevue avec le personnel du FAR pour discuter d'autres options.



Votre assistant social aidera votre famille à surmonter les difficultés.

Comment le Réponse à l'évaluation de la famille peut-elle m'aider ?

Vous savez ce dont vous et votre famille avez besoin. Votre assistant social du FAR travaillera avec vous pour :

- Identifier comment vous pouvez améliorer la sécurité de votre enfant à la maison.
- Répondre aux besoins fondamentaux de votre famille.
- Accroître vos compétences en tant que parent afin de vous aider à élever vos enfants à tous les âges et à tous les stades de la vie.
- Intégrer plus fortement dans votre communauté.
- Trouver des ressources communautaires et des mentors pour résoudre des problèmes courants tels que le logement, le travail ou d'autres problèmes qui sont une source de stress pour vous et votre famille.

Ensemble, nous travaillerons à renforcer votre confiance et vos compétences pour assurer la sécurité de vos enfants.